

Être journaliste n'est pas un crime : Liberté pour Julian Assange !

Le fondateur de Wikileaks est depuis 4 ans enfermé dans la prison de haute sécurité de Belmarsh près de Londres au seul motif de la demande d'extradition formulée par les États-Unis d'Amérique.

Les 20-21 février, la Haute Cour britannique examinera la recevabilité de l'**ultime appel de Julian Assange** au Royaume-Uni **pour empêcher son extradition vers les États-Unis**, où il risque jusqu'à 175 années de prison pour espionnage. À l'issue de ces deux jours d'audience, ou bien les deux juges de la Haute Cour autoriseront le fondateur de WikiLeaks à présenter formellement cet appel, ou bien ils le lui refuseront et il pourrait être extradé dans la foulée, dans les 48 heures selon Stella Assange. Dans ce second cas de figure, Julian Assange aura la possibilité de présenter un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) mais celui-ci ne sera pas suspensif et on ignore à ce stade si le Royaume-Uni respectera cette procédure et surseoir à l'extradition. C'est pourquoi les avocats présenteront parallèlement une demande de suspension de celle-ci.

Journaliste le plus primé du XXI^e siècle, finaliste en 2022 du « prix Sakharov de la liberté d'esprit » du Parlement européen, 9 fois nominé pour le prix Nobel de la Paix, il est privé de liberté depuis 13 ans. Son crime ? Avoir permis via Wikileaks, grâce à la lanceuse d'alerte Chelsea Manning, la **révélation entre autres des crimes de guerre** commis en Irak et en Afghanistan, la torture à Guantánamo et Abou Ghraïb, l'espionnage de la NSA dont ont été victimes les présidents de la République française et certains ministres... **Son travail de journaliste et de lanceur d'alerte a nourri les informations publiées par de nombreux médias** (Le Monde, New York Times, Der Spiegel par exemple).

La vaste campagne de dénigrement dont il est l'objet de la part de hauts responsables américains laisse craindre en cas d'extradition de **graves violations de ses droits fondamentaux**. **L'urgence est donc immense en ce mois de février**. Il importe d'informer et de mobiliser comme jamais sur le sort du journaliste australien, persécuté depuis bientôt 14 ans par Washington et certains de ses alliés.

Le risque imminent d'extradition a conduit à l'organisation de l'**opération nommée « Day X »** : le 20 et/ou le 21 février, des rassemblements pour demander la libération de Julian Assange auront lieu **un peu partout dans le monde**, le principal rendez-vous se tenant à Londres.

La démocratie dont nos pays se revendiquent passe par une justice indépendante, la **diffusion d'informations libres et indépendantes à même de garantir la transparence du pouvoir**.

Si Julian Assange était extradé puis inculpé, ce serait une injonction adressée aux journalistes à se censurer. Les États-Unis doivent abandonner toute poursuite contre Julian Assange !

**Soyons nombreuses et nombreux le 20 février à envoyer un message clair :
libération immédiate de Julian Assange !
Sauvons le droit d'informer et d'être informé·es !**

Rassemblement à Dijon mardi 20 février à 18h, place de la Libération

A l'appel des organisations locales : Amnesty International, Attac, CGT, CNT, FSU, LDH, MRAP, Mouvement de la Paix, Solidaires, UNEF...

LE JOUR J APPROCHE

